



RAPPORT ANNUEL
2016
GROUPE CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

— **Crédit  Mutuel** —

ÉDITO

En 2016, le Crédit Mutuel est resté la banque préférée des français. Cette distinction est la marque d'un Groupe solide reposant sur une stratégie d'écoute, de conseil, d'expertise, de solidarité et de proximité.

En Vendée, Charente-Maritime et Deux-Sèvres, le Crédit Mutuel affiche des indicateurs de bonne santé tournés vers un développement durable, essentiel à la vitalité des territoires sur lesquels il se développe.

La barre des 600 000 clients, dépassée en 2015, a été confortée par l'accueil des 32 000 nouveaux clients en 2016, contribuant à maintenir l'activité de banque, d'assurance et de téléphonie mobile.

L'encours global d'épargne s'établit à 13,7 milliards d'euros, soit une collecte de 563 millions d'euros par rapport à 2015 (+4,3%). Cette progression soutenue s'avère être contrastée selon les familles d'épargne.

Dans un contexte soutenu de renégociations et un climat économique incertain, l'activité crédits s'est bien comportée avec une augmentation de l'encours global de 2,8%. La dynamique s'est maintenue sur le crédit à l'habitat avec une progression de 3,9% de l'encours.

En 2016, le nombre de contrats IARD s'établit à 819 000 soit une augmentation de 3,6 %. Ces bons résultats solidifient l'enjeu stratégique que représente l'activité Assurance pour la banque.

Tous ces éléments, dans un environnement chahuté et de plus en plus réglementé, ont conforté un résultat net de 54,4 millions d'euros contre 45,5 un an plus tôt. Il est à signaler que la performance de ce résultat a été renforcée par une maîtrise forte du coût du risque en recul de 48,2 %.

Solidité, adaptabilité, agilité, solidarité sont les principaux traits de caractère du Crédit Mutuel et de son modèle. Le Groupe est entré pleinement dans l'ère du numérique tout en privilégiant de vraies relations de proximité pour accompagner les acteurs économiques et associatifs bâtisseurs de nos futurs proches.



Luc CORTOT
Directeur Général



André Lorieu
Président Fédéral



DIRECTION
GÉNÉRALE

Luc CORTOT

Directeur Général

Gérard BRUNEL

Directeur Général Adjoint et Directeur Financier

Jacques ROCHER

Directeur Général Adjoint et Directeur des Services et Secrétariat Général

MEMBRES
DU COMITÉ
DE DIRECTION

Antoine BENOIT

Directeur Ressources Humaines
et Communication Interne

Jean-Pierre MORIN

Directeur des Réseaux

CONSEILS
D'ADMINISTRATION
FÉDÉRATION
ET CAISSE FÉDÉRALE

André LORIEU

Président Fédéral

Gérard BALLESTEROS

Vice-Président, Président de Secteur

Jean-Pierre BERTHELOT

Administrateur, Président de Secteur

Véronique BENOIST

Administrateur, Présidente de Secteur

Michel PORCHET

Représentant du CM OCEAN AGRI
au Conseil d'Administration
de la Fédération

François NAULET

Administrateur, Président de Secteur

Philippe RIANI

Administrateur, Président de Secteur

Maurice TOUMIT

Administrateur, Président de Secteur

Robert JEANNEAU

Administrateur, Président de Secteur

Didier AUBERT
Chantal BIGOT
Jean DEHEN
Joëlle DELAMURE
François DELIGNE
Jean-Marie FONTENAUD
Jean-Marc FOUQUET
Guy GAUFRETEAU
Alain GROLIER
Maryse GUILLOTON
Bruno HAMARD
Hélène LUSSAULT

Philippe MAESTRIPIERI
Eric PICARD
Louis-Marie PREAULT
Dominique PRIOUZEAU
Ginette ROLAND
Michel STUELSATZ
Bernard TROGER
Jean-Charles VASSEUR
René VIAUD
Francine VRIGNON

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

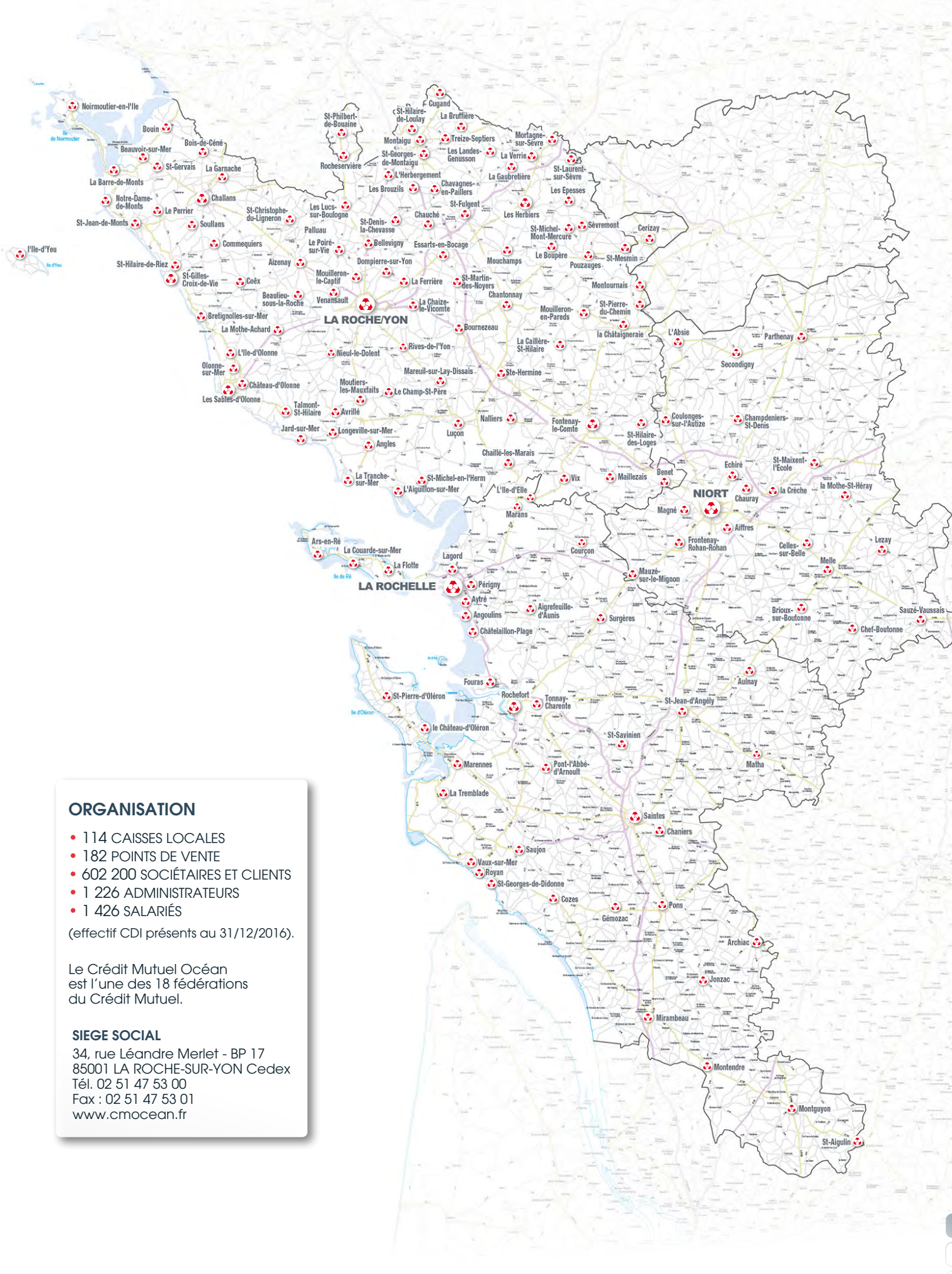
STREGO

5 rue Albert Londres
44303 NANTES Cedex 03

MAZARS

Exaltis, 61 rue Henri Regnault
92075 LA DEFENSE Cedex





ORGANISATION

- 114 CAISSES LOCALES
- 182 POINTS DE VENTE
- 602 200 SOCIÉTAIRES ET CLIENTS
- 1 226 ADMINISTRATEURS
- 1 426 SALARIÉS

(effectif CDI présents au 31/12/2016).

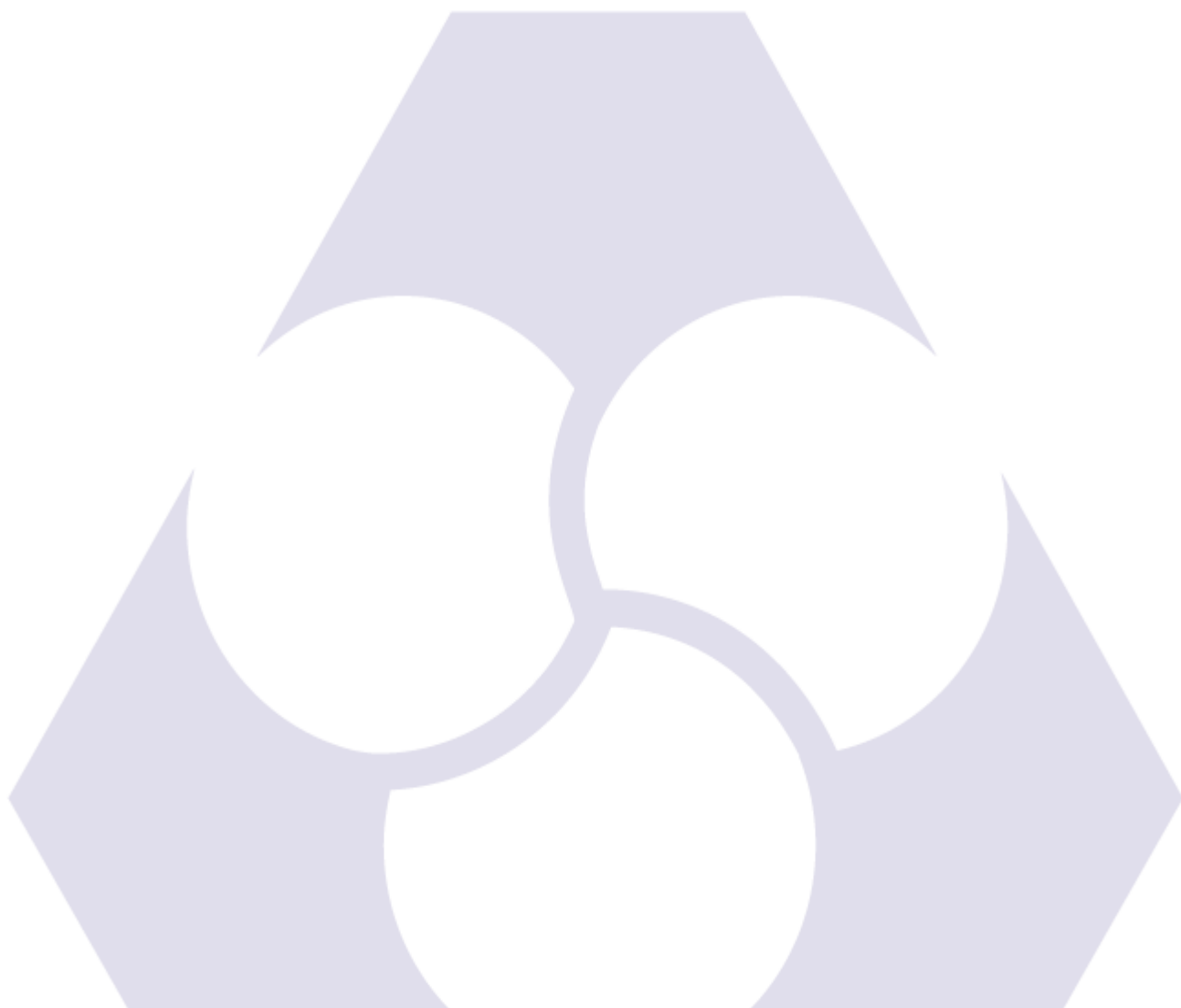
Le Crédit Mutuel Océan est l'une des 18 fédérations du Crédit Mutuel.

SIÈGE SOCIAL

34, rue Léandre Merlet - BP 17
85001 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
Tél. 02 51 47 53 00
Fax : 02 51 47 53 01
www.cmocean.fr

Etats Financiers

2016



Comptes Consolidés

— **Crédit  Mutuel** —

CHARENTE-MARITIME • DEUX-SÈVRES • VENDÉE

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Bilan au 31 décembre 2016 | 8 |
| – Compte de résultat au 31 décembre 2016 | 10 |
| – Etat du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres | 11 |
| – Tableau de variation des capitaux propres | 12 |
| – Tableau des flux de trésorerie nette | 13 |
| – Annexe aux comptes consolidés 2016 | 15 |
| Note 1 . Référentiel comptable | 15 |
| Note 2 . Faits marquants | 15 |
| Note 3 . Périmètre de consolidation | 16 |
| Note 4 . Principes et méthodes de consolidation | 18 |
| Note 5 . Principes et méthodes comptables | 19 |
| Note 6 . Information sectorielle | 31 |
| Note 7 . Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées du fait de la date de survenance | 31 |
| Note 8 . Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat | 35 |
| Note 9 . Informations sur l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres | 52 |
| Note 10 . Autres informations | 53 |

Groupe bancaire adhérent à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le Crédit Mutuel Océan exerce son activité sur les départements de Charente-Maritime, Vendée et le sud des Deux-Sèvres.

L'entreprise mère se compose de :

- **114 Caisses Locales**, sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limitée. Le capital est détenu par les sociétaires.
- **La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO)**, société anonyme coopérative de crédit à capital variable, dont le capital est pour l'essentiel réparti entre les Caisses Locales.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan assure un triple rôle au sein du Groupe :

- organisme financier : banque des Caisses Locales,
 - prestataire de services : fournisseur de moyens techniques,
 - organisme employeur du personnel affecté en Caisses Locales et Caisse Fédérale ainsi que dans certaines filiales.
- **La Fédération du Crédit Mutuel Océan**, association régie par la loi de 1901 à laquelle adhèrent les Caisses locales et la Caisse Fédérale. Organe de contrôle et de représentation de ses adhérents, elle gère aussi les mécanismes de solidarité entre les Caisses Locales.

Les autres sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont détaillées dans l'annexe qui suit.

Sauf indications contraires, les montants figurant dans ce rapport sont exprimés en milliers d'euros

CREDIT MUTUEL BILAN CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

| ACTIF | 2016 | 2015 | Notes |
|--|-------------------|-------------------|--------------|
| Caisse, Banques centrales | 38 894 | 94 571 | 8.1.a |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 28 580 | 30 323 | 8.2.a, 8.4 |
| Instruments dérivés de couverture | 0 | 0 | 8.3.a, 8.4 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 826 352 | 1 896 542 | 8.6 |
| Prêts et Créances sur les Etablissements de crédit | 1 894 520 | 1 821 760 | 8.1.a |
| Prêts et Créances sur la clientèle | 10 993 501 | 10 750 862 | 8.7.a |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 0 | 0 | 8.3.b |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 0 | 0 | 8.8 |
| Actifs d'impôts courants | 69 110 | 63 937 | 8.10.a |
| Actifs d'impôts différés | 40 119 | 39 348 | 8.10.b |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 210 119 | 212 000 | 8.11.a |
| Actifs non courants destinés à être cédés | 0 | 0 | |
| Participation aux bénéfices différée | 0 | 0 | |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 0 | 0 | |
| Immeubles de placement | 62 | 66 | 8.12 |
| Immobilisations corporelles | 77 072 | 81 181 | 8.13.a |
| Immobilisations incorporelles | 1 131 | 1 065 | 8.13.b |
| Ecarts d'acquisition | | | |
| TOTAL DE L'ACTIF | 15 179 460 | 14 991 655 | |

OCEAN
AU 31.12.2016

(en milliers d'euros)

| PASSIF | 2016 | 2015 | Notes |
|--|-------------------|-------------------|--------------|
| Banques centrales | 0 | 0 | 8.1.b |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 30 682 | 34 621 | 8.2.b,8.4 |
| Instruments dérivés de couverture | 0 | 0 | 8.3.a |
| Dettes envers les Etablissements de crédit | 2 087 456 | 2 349 384 | 8.1.b |
| Dettes envers la clientèle | 9 712 747 | 9 251 467 | 8.7.b |
| Dettes représentées par un titre | 1 707 976 | 1 804 057 | 8.14 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 0 | 0 | |
| Passifs d'impôts courants | 18 208 | 17 940 | 8.10.a |
| Passifs d'impôts différés | 25 557 | 25 480 | 8.10.b |
| Compte de régularisation et passifs divers | 193 024 | 177 727 | 8.11.b |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | 0 | 0 | |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | 0 | 0 | |
| Provisions | 21 786 | 18 781 | 8.15 |
| Dettes subordonnées | 0 | 0 | |
| Capitaux Propres - Totaux | 1 382 024 | 1 312 198 | |
| Capitaux Propres - Part du Groupe | 1 371 746 | 1 302 586 | |
| <i>Capital et Réserves liées</i> | <i>260 111</i> | <i>268 183</i> | 8.16.a |
| <i>Réserves consolidées</i> | <i>737 620</i> | <i>696 413</i> | 8.16.a |
| <i>Gains ou pertes latents ou différés</i> | <i>319 638</i> | <i>292 518</i> | 8.16.b |
| <i>Résultat de l'exercice</i> | <i>54 377</i> | <i>45 472</i> | |
| Intérêts minoritaires | 10 278 | 9 612 | |
| TOTAL DU PASSIF | 15 179 460 | 14 991 655 | |

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

| | 2016 | 2015 | Notes |
|---|----------------|----------------|----------------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 335 357 | 384 098 | 8.18 |
| Intérêts et charges assimilées | -199 939 | -231 468 | 8.18 |
| Commissions (produits) | 132 765 | 129 778 | 8.19 |
| Commissions (charges) | -21 317 | -20 887 | 8.19 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | -2 444 | -2 367 | 8.20 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 21 646 | 14 684 | 8.21 |
| Produits des autres activités | 3 610 | 1 170 | 8.22 |
| Charges des autres activités | -2 332 | -3 858 | 8.22 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 267 346 | 271 150 | |
| Charges générales d'exploitation | -174 283 | -167 987 | 8.23, 8.23.a, 8.23.b |
| Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | -6 589 | -6 465 | 8.23.c |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 86 474 | 96 698 | |
| Coût du risque | -12 059 | -23 269 | 8.24 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 74 415 | 73 429 | |
| Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence | 0 | 0 | |
| Gains ou pertes sur autres actifs | 220 | 346 | 8.25 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | 0 | 0 | |
| RESULTAT AVANT IMPOT | 74 635 | 73 775 | |
| Impôts sur les bénéfices | -19 527 | -27 784 | 8.26 |
| RESULTAT NET | 55 108 | 45 991 | |
| Intérêts minoritaires | 731 | 519 | |
| RESULTAT NET (part du Groupe) | 54 377 | 45 472 | |

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

| | 2016 | 2015 | Notes |
|--|---------------|---------------|-----------------|
| Résultat net | 55 108 | 45 991 | |
| Ecarts de conversion | | | |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | 27 055 | 32 567 | |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture | | | |
| Réévaluation des immobilisations | | | |
| Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies | | | |
| Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE | | | |
| TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 27 055 | 32 567 | 9.1, 9.2 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 82 163 | 78 558 | |
| dont part du Groupe | 81 497 | 78 234 | |
| dont part des intérêts minoritaires | 666 | 324 | |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| | Capital et réserves liées | | Réserves consolidées | Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS) | | Résultat net part du Groupe | Capitaux propres part du Groupe | Capitaux propres part des minoritaires | Total capitaux propres consolidés |
|--|---------------------------|---------------------------|----------------------|--|--|-----------------------------|---------------------------------|--|-----------------------------------|
| | Capital | Réserves liées au capital | | Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente | Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture | | | | |
| (en milliers d'euros) | | | | | | | | | |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2014 | 258 483 | 12 983 | 648 041 | 259 755 | 0 | 52 751 | 1 232 013 | 6 799 | 1 238 812 |
| Augmentation de capital | -3 283 | | | | | | -3 283 | 2 490 | -793 |
| Affectation du résultat 2014 | | | 48 372 | | | -48 372 | 0 | | 0 |
| Distribution 2015 au titre du résultat 2014 | | | | | | -4 379 | -4 379 | | -4 379 |
| Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | 32 762 | | | 32 762 | -195 | 32 567 |
| Résultat 2015 | | | | | | 45 472 | 45 472 | 519 | 45 991 |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires | | | | | | | 0 | | 0 |
| Autres variations | | | | | | | 0 | | 0 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015 | 255 200 | 12 983 | 696 413 | 292 517 | 0 | 45 472 | 1 302 585 | 9 613 | 1 312 198 |
| Augmentation de capital | -8 072 | | | | | | -8 072 | | -8 072 |
| Affectation du résultat 2015 | | | 41 207 | | | -41 207 | 0 | | 0 |
| Distribution 2016 au titre du résultat 2015 | | | | | | -4 265 | -4 265 | | -4 265 |
| Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | 27 121 | | | 27 121 | -66 | 27 055 |
| Résultat 2016 | | | | | | 54 377 | 54 377 | 731 | 55 108 |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires | | | | | | | 0 | | 0 |
| Autres variations | | | | | | | 0 | | 0 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2016 | 247 128 | 12 983 | 737 620 | 319 638 | 0 | 54 377 | 1 371 746 | 10 278 | 1 382 024 |

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

(en milliers d'euros)

| | 2016 | 2015 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat net | 55 108 | 45 991 |
| Impôt | 19 527 | 27 784 |
| Résultat avant impôts | 74 635 | 73 775 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorp. | 6 591 | 6 463 |
| - Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | 0 | 0 |
| +/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations | 3 517 | 15 280 |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | 0 | 0 |
| +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement | -220 | -346 |
| +/- Produits/charges des activités de financement | 0 | 0 |
| +/- Autres mouvements | -19 123 | -17 861 |
| = Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | -9 235 | 3 536 |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a) | -108 190 | -36 291 |
| +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b) | 233 433 | 261 566 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c) | 12 257 | -306 470 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | 14 053 | -6 649 |
| - Impôts versés | -24 119 | -11 530 |
| = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | 127 434 | -99 374 |
| TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A) | 192 834 | -22 063 |
| +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d) | -129 | -42 519 |
| +/- Flux liés aux immeubles de placement (e) | 0 | 0 |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f) | -2 328 | -6 480 |
| TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B) | -2 457 | -48 999 |
| +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g) | -12 337 | -5 553 |
| +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h) | 0 | 0 |
| TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C) | -12 337 | -5 553 |
| EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D) | 0 | 0 |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D) | 178 040 | -76 615 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A) | 192 834 | -22 063 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B) | -2 457 | -48 999 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C) | -12 337 | -5 553 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | 0 | 0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 379 488 | 456 103 |
| Caisse, banques centrales (actif et passif) | 94 571 | 102 206 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 284 917 | 353 897 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 548 422 | 379 488 |
| Caisse, banques centrales (actif et passif) | 38 894 | 94 571 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 509 528 | 284 917 |
| VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE | 168 934 | -76 615 |

| | 2016 | 2015 |
|---|----------|----------|
| (a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit : | | |
| +/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées | 169 470 | 83 632 |
| +/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées | -277 660 | -119 923 |
| (b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit : | | |
| +/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées | -252 082 | -177 280 |
| +/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées | 485 515 | 438 846 |
| (c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit : | | |
| +/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat | -918 | 365 |
| +/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat | | |
| - Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente | 109 471 | -136 611 |
| + Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente | | |
| +/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture | | |
| +/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre | -96 296 | -170 224 |
| (d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit : | | |
| - Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise | | |
| + Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée | | |
| - Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence | | |
| + Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence | | |
| + Encaissements liés aux dividendes reçus | | |
| - Décaissements liés aux acquisitions d'actifs fin. détenus jusqu'à l'échéance | | |
| + Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | 7 739 |
| - Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente | -129 | -50 258 |
| - Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente | | |
| +/- Autres flux liés aux opérations d'investissement | | |
| + Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus | | |
| (e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit : | | |
| - Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement | | |
| + Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement | | |
| (f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit : | | |
| - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorp. | -4 334 | -11 173 |
| + Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorp. | 2 006 | 4 693 |
| (g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit : | | |
| + Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital | -8 072 | -792 |
| + Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital | | |
| - Décaissements liés aux dividendes payés | -4 265 | -4 761 |
| - Décaissements liés aux autres rémunérations | | |
| (h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit : | | |
| + Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre | | |
| - Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre | | |
| + Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées | | |
| - Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées | | |
| - Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus | | |

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 2016

• NOTE 1 – REFERENTIEL COMPTABLE

Le Groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'Administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe au sens de l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan s'inscrit dans le prolongement des décisions nationales et publie ainsi ses comptes consolidés en normes IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par n°2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes

comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le Groupe applique depuis le 1.1.2015 différents amendements adoptés par l'UE, sans impact significatif sur les comptes du Groupe. Ils sont notamment relatifs à :

- IFRS3 : exclusion du champ d'application pour les comptes d'un partenariat (pas de cas)
- IFRS 3 et IAS 40 : précision sur la norme à appliquer pour l'acquisition d'immeuble de placement.
- IFRS 13 : champ d'application de l'approche portefeuille

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Océan.

• NOTE 2 – FAITS MARQUANTS

L'exercice 2016 a été marqué principalement par :

- Une forte progression des dépôts bancaires notamment des comptes de chèques et une progression moindre des crédits clientèle : ces 2 éléments entraînant une diminution des besoins de refinancement
- Des taux courts durablement négatifs
- Un volume important de renégociations de crédits clientèle (1,5 Md€) qui ont contribué à la baisse du taux du stock de crédits et de la marge d'intérêt
- Une baisse sensible du coût du risque
- Une contribution au fonds de garantie des dépôts et de résolution pour un montant de 3,5 M€.

• NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 – DETERMINATION DU PERIMETRE

• Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan est constituée de la Fédération du Crédit Mutuel Océan, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) et de l'ensemble des Caisses Locales à vocation générale affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Océan.

• Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

L'ensemble des entités incluses dans les périmètres de consolidation des Groupes régionaux est repris dans le périmètre national.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,

- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS.

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur sur option les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

Des sociétés contrôlées par le Groupe, mais n'exerçant pas d'activité bancaire, n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation, en raison de la faiblesse de leur signification comparativement à l'ensemble des comptes consolidés et de l'intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle.

Les sociétés, filiales ou sous-filiales, sont exclues du périmètre lorsqu'elles satisfont deux des trois critères suivants :

- Résultat de la filiale en valeur absolue < ou = 1 % du résultat consolidé N-1,
- Total du bilan < ou = 1 % du total de bilan consolidé N-1,
- Chiffre d'affaires < ou = 5 % du produit net bancaire N-1.

Ainsi, pour 2016, ne sont pas consolidées :

| | % Capital détenu | Résultat net | Total bilan | Chiffre d'affaires |
|--|------------------|--------------|-------------|--------------------|
| SARL Océan Transactions (agence immobilière) * | 100 | 3,27 | 115 | 121 |
| GIE CMO Relations (organisme répartiteur de frais) * | 100 | 0 | 95 | 126 548 |
| Fondation Créavenir Océan (prêts d'honneur) * | 100 | -126 | 705 | 30 |
| Sodelem Services * | 100 | 305 | 7 604 | 647 |

* Siège social situé au 34 rue Léandre Merlet, 85000 LA ROCHE SUR YON.

• Variations du périmètre

Au 31 décembre 2016, le périmètre du Groupe est inchangé par rapport à celui de 2015.

La norme IFRS12 impose de communiquer les informations financières concernant :

- les participations dans les entreprises Mises En Equivalence, notamment la quote-part dans le

résultat. Pour Le Crédit Mutuel Océan l'impact du résultat induit par le FCT Zéphyr est de 0.

- les entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs, ce qui n'est pas le cas pour le Crédit Mutuel Océan.
- les entités structurées non consolidées, dont ne dispose le CMO.

3.2 – COMPOSITION DU PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel Océan est le suivant :

| | 31.12.2016 | | | | 31.12.2015 | | | |
|---|------------|-----------|---------|----------------------------------|------------|-----------|---------|----------------------------------|
| | % contrôle | % intérêt | Méthode | Contribut° au résultat consolidé | % contrôle | % intérêt | Méthode | Contribut° au résultat consolidé |
| Etablissements de crédits | | | | | | | | |
| Mère | | | - | 46 654 | | | - | 39 452 |
| Autres entreprises à caractère financier | | | | | | | | |
| SCI UNION IMMOBILIERE OCEAN | 100,00 | 100,00 | IG | 1 039 | 100,00 | 100,00 | IG | 1 295 |
| SCI MERLET IMMOBILIER | 100,00 | 100,00 | IG | 104 | 100,00 | 100,00 | IG | 58 |
| SAS OCEAN PARTICIPATIONS | 90,00 | 90,00 | IG | 6 580 | 90,00 | 90,00 | IG | 4 667 |
| FCT ZEPHYR HOME LOANS | 50,00 | 50,00 | MEE | 0 | 50,00 | 50,00 | MEE | 0 |
| TOTAL | | | | 54 377 | | | | 45 472 |

Méthodes : IG = Intégration Globale, IP = Intégration Proportionnelle, MEE = Mise En Equivalence

La contribution au résultat consolidé représente la part du Groupe.

Les filiales consolidées sont les suivantes :

- la SAS OCEAN PARTICIPATIONS dont l'activité consiste en l'intervention en fonds propres ; cette société bénéficie du régime fiscal des sociétés de capital-risque,
- le Fonds Commun de Titrisation ZEPHYR HOME LOANS,
- la Société Civile Immobilière UNION IMMOBILIERE OCEAN, dont les parts sociales sont détenues par la Fédération et plusieurs Caisses Locales,

- la Société Civile Immobilière MERLET IMMOBILIER, société filiale du Groupe.

Ces deux dernières sociétés sont propriétaires d'immeubles donnés en location, en tout ou partie, à la société mère.

• NOTE 4 – PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

4.1 – METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

- **Intégration globale**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôlées exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net

en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

Les OPCVM, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

- **Mise en équivalence**

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

4.2 – DATE DE CLOTURE

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

4.3 – ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

4.4 – CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Le Groupe ne détient pas de filiale étrangère.

4.5 – ECARTS D'ACQUISITION

Il n'y a pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2016.

• NOTE 5 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

5.1 – PRETS ET CREANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option). Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont

inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement. La renégociation entraîne la modification ou la décomptabilisation de l'ancien prêt.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le Groupe l'a intégré dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées. Les éléments chiffrés figurent en rapport de gestion.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

5.2 – DEPRECIATION DES PRETS ET CREANCES ET PROVISION SUR ENGAGEMENT DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

• Dépréciation et provision individuelle sur les prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêt par contrat.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, les collectivités locales, ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un événement de perte. De même, lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues, ou lorsqu'il y a déchéance du terme, ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances, et la provision est positionnée au passif dans le poste « Provisions » pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

• Dépréciation collective sur les prêts et créances

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle sont regroupés par portefeuilles homogènes. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours.

La dépréciation est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les

variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat.

Depuis 2012, sur décision des organes dirigeants, une provision pour risques sectoriels est comptabilisée. Elle concerne les activités

comportant des risques conjoncturels et faisant l'objet d'une surveillance spécifique.

Cette provision est calculée en retenant les mêmes paramètres que ci-dessus et concerne les encours sous surveillance notés D-, répartis en Grand Public et Entreprises. Ce montant est de 0,8 M€ en 2016 contre 1 M€ en 2015.

5.3 – CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

• Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

5.4 – TITRES

• Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

♦ Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

♦ Instruments négociés sur un marché non actif

Lorsqu'un marché est non actif, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

• Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2, les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables).

Figurent notamment dans cette catégorie, les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

• Classification des titres

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion du Groupe

et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

♦ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critère de classement et règles de transfert

Le classement de titres dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du Groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, et au respect des critères inhérents à la définition de la catégorie comptable des « Prêts et créances » (pas de cotation sur un marché actif). Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle leur impact sur le résultat du Groupe.

b) Instruments en juste valeur sur option

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan a utilisé cette option en 2015 dans le cadre de la gestion de titres d'état indexés.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

En cas de transfert, vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

♦ Actifs et passifs financiers disponibles à la vente

Critère de classement et règles de transfert

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « Prêts et créances », ni en « Actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « Juste valeur par résultat ».

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en « Prêts et créances », en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents

précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

En cas de transfert de titre de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, et en l'absence de dépréciation, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation et risque de crédit

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le Groupe considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise.

En cas de dépréciation, l'intégralité des moins values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

♦ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Critère de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de

l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

• Prêts et créances

Critère de classement et règles de transfert

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « Prêts et créances », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente », selon l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Le Groupe n'a pas pratiqué de reclassement.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la note 5.1.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

5.5 – DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

• Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive de dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

• Classification des dérivés et comptabilité de couverture

• Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé,
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

• Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.

La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie ; elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture.

Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %. Le cas échéant, la comptabilité de

couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur.

Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la

clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

5.6 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunts obligataires...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées, à

l'origine, à leur valeur d'émission, le cas échéant diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.7 – DETTES SUBORDONNEES

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur

n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

5.8 – DISTINCTION DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit incondicional de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du Groupe Crédit

Mutuel Océan, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

5.9 – PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux (cf. note 5.11),
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement (cf. note 5.9).

5.10 – DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

• Contrats d'épargne réglementée

Les Comptes Epargne Logement (CEL) et les Plans Epargne Logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant

assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

5.11 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts, les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

5.12 – AVANTAGES AU PERSONNEL

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel. Les accords salariaux en vigueur au Crédit Mutuel Océan prévoient le versement d'une indemnité de fin de carrière payée lors du départ en retraite des personnels.

En couverture de cet engagement, depuis le 1^{er} janvier 1994, le Groupe Crédit Mutuel Océan a souscrit une assurance « indemnités fin de carrière » gérée par un organisme indépendant du Groupe.

Le montant atteint par le fonds d'assurance (8,1 M€) couvrant les besoins évalués au 31 décembre 2016, a nécessité une dotation de 0,8 M€ en 2016.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen

sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,

- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant sur la réforme des retraites, avec un âge moyen de 64 ans.
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail,...

L'engagement du Groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés.

Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat

avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de

l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

5.13 – IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement correspondent à quelques biens immobiliers utilisés hors exploitation et qui sont donnés en location. Ils sont enregistrés, de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des

avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

| | | |
|--|---|-----------|
| - Aménagements des terrains | : | 25 ans |
| - Constructions – gros œuvre structure | : | 25 ans |
| - Constructions – équipements | : | 15-25 ans |
| - Agencements et installations | : | 5-10 ans |
| - Mobilier et matériel de bureau | : | 10 ans |
| - Matériel de sécurité | : | 3-10 ans |
| - Matériel roulant | : | 3-5 ans |
| - Matériel informatique | : | 3-5 ans |

Immobilisations incorporelles :

| | | |
|--|---|---------|
| - Logiciels acquis ou créés en interne | : | 1-3 ans |
|--|---|---------|

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur

nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

5.14 – COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. note 5.1).

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Compte tenu de la faiblesse du poste « Immeubles de placement », il n'est pas fait d'évaluation de la juste valeur.

5.15 – IMPOTS SUR LES RESULTATS

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le Groupe comptabilise la Contribution Economique Territoriale (CET), composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

• Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

• Intégration fiscale

Il n'y a pas d'intégration fiscale dans le Groupe CMO.

5.16 – INTERETS PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT DE CERTAINS PRETS

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

5.17 – GARANTIES FINANCIERES ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, c'est-à-dire en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

5.18 – OPERATIONS EN DEVISES

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

- **Actifs ou passifs financiers monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

- **Actifs ou passifs financiers non monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat, ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

5.19 – JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES DANS L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif (la distinction entre marché actif / marché non actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement). Cf. note 5.4 ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciations durables ;
- dépréciation sur créances ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels ;
- impôts différés actifs.

Les estimations les plus importantes sont indiquées dans l'annexe.

• NOTE 6 – INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe Crédit Mutuel Océan est la banque de détail, activité exclusivement développée sur le territoire Français. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci.

Conformément au reporting interne, le Groupe n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

• NOTE 7 – NORMES ET INTERPRETATIONS

• NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUEES

• IFRS 9 – Instruments financiers

La norme IFRS 9 est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers « comptabilisation et évaluation ».

Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1),
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (Phase 2), et de
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (Phase 3).

Elle entre en vigueur de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le Groupe présentera ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres seront intégrés dans les annexes.

Le Groupe a lancé le chantier en mode projet au deuxième trimestre 2015 ; il regroupe les différents acteurs (finance, risques, informatique,...), et est structuré autour du comité de pilotage « consolidation nationale » coordonné par la Direction Gestion Finances de la Confédération. Le projet est articulé en groupes de travail, selon les phases et les instruments (crédits, titres et dérivés) ; les travaux relatifs aux modèles de dépréciation étant sous la responsabilité de la Direction des risques CNCM. Les développements et adaptations informatiques nécessaires ont démarré en 2016 et se poursuivront en 2017.

Ce chantier intègre l'ensemble des activités concernées du Groupe, y compris les assurances. L'amendement à IFRS 4, publié en septembre 2016, permet de différer ou aménager la première application d'IFRS 9 pour ces entités. Mais, à ce stade, l'approche de différé d'application ne peut s'appliquer aux bancassureurs. Compte tenu du calendrier d'implémentation de la norme et bien que les discussions sur ce sujet se poursuivent aux niveaux international et européen, les entités d'assurances du Groupe appliqueront IFRS 9 au 01.01.2018.

Les informations par phase sont présentées ci-après.

Phase 1 - Classement et évaluation

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments, ce qui pourrait conduire à un classement et une évaluation de certains actifs financiers différents d'IAS 39.

Les prêts, créances, ou titres de dettes acquis seront classés :

- au coût amorti, si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'une rémunération d'intérêts sur le principal (analyse réalisée via le test SPPI),
- en juste valeur par capitaux propres, si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs en fonction des opportunités, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat, comme actuellement sous IAS 39 en

cas de classement en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS),

- en juste valeur par résultat, s'ils ne sont pas éligibles aux deux catégories précédentes ou si le Groupe choisit de les classer comme tel, sur option, à des fins de réduction d'incohérence comptable.

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) seront classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat, contrairement à la pratique actuelle en cas de comptabilisation en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS). Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

A noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte,
- les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification,
- tout comme celles relatives aux passifs financiers, exceptée la comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option. En effet, elles seront à constater en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres, et non plus en résultat. Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2016, ont visé à :

- finaliser la cartographie des instruments, tant sur les taux que sur les différentes clauses contractuelles,
- définir et démarrer les tests SPPI pour les taux identifiés à risque (moyennés, dé-corrélés),
- lancer le chantier de documentation des différents instruments, aux niveaux national et régional, tant sur les caractéristiques des instruments que sur les modèles de gestion.

A ce stade, seront principalement reclassés en juste valeur par résultat, les parts d'OPCVM et d'OPCI, et certaines obligations convertibles, ou structurées ; l'impact des reclassements est modéré. Les travaux sont en cours de finalisation sur certains crédits et tranches de titrisation.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant :

- à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres,
- au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité ; chaque Groupe classera ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Phase 2 – Dépréciation

Pour sa partie relative à la dépréciation du risque de crédit, IFRS 9 répond aux critiques soulevées par le modèle de pertes de crédit avérées de la norme IAS 39, d'une comptabilisation trop tardive et trop faible des pertes de crédit.

Elle permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues. Les dépréciations seront constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Cette approche du risque de crédit plus prospective est déjà prise en compte, pour partie, lorsque des provisions collectives sont actuellement constatées sur des portefeuilles homogènes d'actifs financiers en application de la norme IAS 39.

Ainsi, le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'appliquera à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, qui seront répartis en 3 catégories ; ceux relevant :

- Bucket 1 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'a été constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Bucket 2 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit a été constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Bucket 3 : catégorie regroupant les actifs financiers dépréciés pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Cette catégorie équivaut au périmètre des encours actuellement dépréciés individuellement sous IAS 39.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Au niveau du Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, mais par l'évaluation de la variation du risque au niveau de chaque contrat.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2016, ont principalement visé à définir la frontière entre les buckets 1 et 2 :

- le Groupe s'appuiera sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et sur l'évaluation du risque de défaut à 12 mois (représenté par une cotation ou un taux de défaut), comme la norme l'y autorise,
- il associera à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés, ...
- des méthodes moins complexes seront utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Les réflexions sont en cours sur la méthodologie de prise en compte, dans les paramètres, des informations de nature prospective.

A ce stade, le Groupe considère que les impacts quantitatifs ne peuvent être raisonnablement évalués, mais estime que le niveau de dépréciation, sous IFRS 9, des buckets 1 et 2 sera sensiblement plus élevé que les provisions collectives actuellement constituées sous IAS 39.

Phase 3 – Comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions actuelles. Des informations complémentaires en annexe seront, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

A noter qu'en outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continueront de s'appliquer.

- **IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients**

Cette norme remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Mais elle n'affecte pas les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits résultant de contrats doit traduire le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit. A cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- identification du contrat conclu avec le client,
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat,
- détermination du prix de transaction du contrat,

- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et
- reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

Cette norme entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'analyse de la norme et une première identification de ses effets potentiels ont été réalisés en 2016. Ces travaux s'effectuent au sein d'un groupe de travail confédéral dédié, auquel participent les différents Groupes CM, et certaines filiales, le cas échéant.

Les principaux métiers/produits ayant fait l'objet d'analyses sont les offres bancaires packagées, la gestion d'actifs (commissions de surperformance), la téléphonie, et les activités informatiques.

A ce stade, les impacts attendus devraient être limités.

- **NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE**

Il convient de noter principalement :

- IFRS 16 - Contrats de location dont la première application est prévue pour le 01.01.2019, sous réserve d'adoption par l'Union européenne,
- les amendements à IFRS 4 en lien avec IFRS 9 (Date d'application prévue : 01.01.2018) : cf. note précédente sur IFRS 9.

- **IFRS 16 – Contrats de location**

Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, pour tout contrat de location simple, doivent être comptabilisés :

- dans les immobilisations : un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué,
- au passif, une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers à effectuer pendant la durée de la location, et
- dans le compte de résultat, la charge liée à l'amortissement linéaire de l'actif, séparément de la charge d'intérêts calculée actuariellement, sur la dette financière.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan et le coût des contrats de location figurent dans les charges d'exploitation.

Le Groupe a débuté les travaux d'analyses sur les impacts de cette norme et a notamment entamé le recensement de ses contrats de location, tant en matière immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile,...).

• **NOTE 8 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT**

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

8.1.a – PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

| | 2016 | 2015 |
|---|------------------|------------------|
| Caisse, Banques centrales | | |
| Banques centrales | 3 191 | 57 321 |
| <i>dont réserves obligatoires</i> | 3 191 | 57 321 |
| Caisse | 35 702 | 37 249 |
| TOTAL | 38 893 | 94 570 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | | |
| Comptes réseau Crédit Mutuel (1) | 1 323 406 | 1 491 450 |
| Autres comptes ordinaires | 55 | 73 |
| Prêts | 15 619 | 17 045 |
| Autres créances | 545 611 | 300 181 |
| Titres non cotés sur un marché actif | 0 | 0 |
| Pensions | 0 | 0 |
| Créances dépréciées sur base individuelle | 0 | 0 |
| Créances rattachées | 9 829 | 13 011 |
| Dépréciations | 0 | 0 |
| TOTAL | 1 894 520 | 1 821 760 |

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

8.1.b – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

| | 2016 | 2015 |
|---|------------------|------------------|
| Banques centrales | | |
| Banques centrales | 0 | 0 |
| TOTAL | 0 | 0 |
| Dettes envers les établissements de crédit | | |
| Comptes réseau Crédit Mutuel | 0 | 0 |
| Autres comptes ordinaires | 5 145 | 2 119 |
| Emprunts | 820 373 | 771 033 |
| Autres dettes | 1 248 859 | 1 558 084 |
| Pensions | 0 | 0 |
| Dettes rattachées | 13 079 | 18 148 |
| TOTAL | 2 087 456 | 2 349 384 |

8.2 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

8.2.a – ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

| | 2016 | | | 2015 | | |
|--|--------------|-------------------------|---------------|--------------|-------------------------|---------------|
| | Transaction | Juste valeur sur option | Total | Transaction | Juste valeur sur option | Total |
| Titres | | 24 027 | 24 027 | | 23 108 | 23 108 |
| Effets publics | | | 0 | | | 0 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | 24 027 | 24 027 | 0 | 23 108 | 23 108 |
| Cotés | | 24 027 | 24 027 | | 23 108 | 23 108 |
| Non cotés | | | 0 | | | 0 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cotés | | | 0 | | | 0 |
| Non cotés | | | 0 | | | 0 |
| Instruments dérivés de transaction | 4 553 | | 4 553 | 7 215 | | 7 215 |
| Autres actifs financiers | | | 0 | | | 0 |
| dont pensions | | | 0 | | | 0 |
| TOTAL | 4 553 | 24 027 | 28 580 | 7 215 | 23 108 | 30 323 |

8.2.b – PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

| | 2016 | 2015 |
|--|---------------|---------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 30 682 | 34 621 |
| Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat | 0 | 0 |
| TOTAL | 30 682 | 34 621 |

8.3 – COUVERTURE

8.3.a – INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

| | 2016 | | 2015 | |
|--|----------|----------|----------|----------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 0 | 0 | 0 | 0 |

8.3.b – ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

| | Juste valeur | | Variation de juste valeur |
|--|--------------|------|---------------------------|
| | 2016 | 2015 | |
| Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles | | | |
| d'actifs financiers | 0 | 0 | 0 |
| de passifs financiers | 0 | 0 | 0 |

8.4 – ANALYSE DES INSTRUMENTS DERIVES

| | 2016 | | | 2015 | | |
|---|------------------|--------------|---------------|------------------|--------------|---------------|
| | Notionnel | Actif | Passif | Notionnel | Actif | Passif |
| Instruments dérivés de transaction | 2 377 989 | 4 553 | 30 682 | 2 342 727 | 7 215 | 34 621 |
| Instrument de taux | | | | | | |
| Swaps | 2 374 229 | 4 553 | 30 682 | 2 337 403 | 7 214 | 34 620 |
| Autres contrats fermes | | | | 100 | | |
| Options et instruments conditionnels | | | | 1 212 | 1 | 1 |
| Instrument de change | | | | | | |
| Swaps | 3 530 | | | 3 966 | | |
| Autres contrats fermes | | | | | | |
| Options et instruments conditionnels | | | | | | |
| Autres que taux et change | | | | | | |
| Swaps | | | | | | |
| Autres contrats fermes | 230 | | | 46 | | |
| Options et instruments conditionnels | | | | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Couverture de Fair Value Hedge | | | | | | |
| Swaps | | | | | | |
| Autres contrats fermes | | | | | | |
| Options et instruments conditionnels | | | | | | |
| Couverture de Cash Flow Hedge | | | | | | |
| Swaps | | | | | | |
| Autres contrats fermes | | | | | | |
| Options et instruments conditionnels | | | | | | |
| TOTAL | 2 377 989 | 4 553 | 30 682 | 2 342 727 | 7 215 | 34 621 |

8.5 – COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

| | 2016 | | | | | | Montant net |
|--------------------------|------------------------------------|--|----------------------------------|---|--|------------------------------------|-------------|
| | Montant brut des actifs financiers | Montant brut des passifs financiers compensés au bilan | Montants nets présentés au bilan | Montants liés non compensés au bilan | | | |
| | | | | Impacts des conventions-cadre de compensation | Instruments financiers reçus en garantie | Trésorerie reçue (cash collateral) | |
| Actifs financiers | 4 553 | 0 | 4 553 | 3 710 | 0 | 0 | 843 |
| Dérivés | 4 553 | | 4 553 | 3 710 | | | 843 |
| Pensions | | | | | | | |

| | 2016 | | | | | | Montant net |
|---------------------------|-------------------------------------|---|----------------------------------|---|---|-------------------------------------|-------------|
| | Montant brut des passifs financiers | Montant brut des actifs financiers compensés au bilan | Montants nets présentés au bilan | Montants liés non compensés au bilan | | | |
| | | | | Impacts des conventions-cadre de compensation | Instruments financiers donnés en garantie | Trésorerie versée (cash collateral) | |
| Passifs financiers | 30 682 | 0 | 30 682 | 3 710 | 0 | 26 972 | 0 |
| Dérivés | 30 682 | | 30 682 | 3 710 | | 26 972 | 0 |
| Pensions | | | | | | | |

| | 2015 | | | | | | Montant net |
|--------------------------|------------------------------------|--|----------------------------------|---|--|------------------------------------|--------------|
| | Montant brut des actifs financiers | Montant brut des passifs financiers compensés au bilan | Montants nets présentés au bilan | Montants liés non compensés au bilan | | | |
| | | | | Impacts des conventions-cadre de compensation | Instruments financiers reçus en garantie | Trésorerie reçue (cash collateral) | |
| Actifs financiers | 7 215 | 0 | 7 215 | 5 201 | 0 | 0 | 2 014 |
| Dérivés | 7 215 | | 7 215 | 5 201 | | | 2 014 |
| Pensions | | | | | | | |

| | 2015 | | | | | | Montant net |
|---------------------------|-------------------------------------|---|----------------------------------|---|---|-------------------------------------|-------------|
| | Montant brut des passifs financiers | Montant brut des actifs financiers compensés au bilan | Montants nets présentés au bilan | Montants liés non compensés au bilan | | | |
| | | | | Impacts des conventions-cadre de compensation | Instruments financiers donnés en garantie | Trésorerie versée (cash collateral) | |
| Passifs financiers | 34 621 | 0 | 34 621 | 5 201 | 0 | 28 900 | 520 |
| Dérivés | 34 621 | | 34 621 | 5 201 | | 28 900 | 520 |
| Pensions | | | | | | | |

8.6 – ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

| | 2016 | 2015 |
|--|------------------|------------------|
| Effets publics | 136 078 | 170 396 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 1 003 778 | 1 067 950 |
| Cotés | 955 509 | 1 030 716 |
| Non cotés | 48 269 | 37 234 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 143 311 | 148 960 |
| Cotés | 92 435 | 99 285 |
| Non cotés | 50 876 | 49 675 |
| Titres immobilisés | 531 975 | 496 660 |
| Titres de participation | 713 | 666 |
| Autres titres détenus à long terme | 8 650 | 4 773 |
| Parts dans les entreprises liées | 522 612 | 491 221 |
| Créances rattachées | 11 210 | 12 576 |
| TOTAL | 1 826 352 | 1 896 542 |
| <i>dont :</i> | | |
| <i>Plus ou moins values latentes brutes constatées en capitaux propres</i> | 319 638 | 292 518 |
| <i>Obligations dépréciées</i> | | |
| <i>Dépréciation</i> | -3 | -3 |

HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – Instruments financiers évalués à la J.V. au bilan

| | 2016 | | | | Transfert N1 => N2 | Transfert N2 => N1 |
|--|----------------|----------------|----------------|------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total | | |
| Actifs financiers | 751 717 | 523 058 | 580 157 | 1 854 932 | 0 | 0 |
| Disponibles à la vente | 727 690 | 518 505 | 580 157 | 1 826 352 | 0 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 137 841 | | | 137 841 | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 492 970 | 518 505 | | 1 011 475 | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 96 879 | | 46 432 | 143 311 | | |
| Participations et ATDLT | | | 10 787 | 10 787 | | |
| Parts entreprises liées | | | 522 938 | 522 938 | | |
| Transaction / JVO | 24 027 | 4 553 | 0 | 28 580 | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO | 24 027 | | | 24 027 | | |
| Dérivés et autres actifs financiers | | 4 553 | | 4 553 | | |
| Instruments dérivés de couverture | | | | 0 | | |
| Passifs financiers | 0 | 30 682 | 0 | 30 682 | 0 | 0 |
| Transaction | 0 | 30 682 | 0 | 30 682 | 0 | 0 |
| Dérivés et autres passifs financiers | | 30 682 | | 30 682 | | |
| Instruments dérivés de couverture | | | | 0 | | |

Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – Détail du niveau 3

| | 2016 | | | | |
|-------------------------------------|----------------|--------------|------------|---------------|----------------|
| | Ouverture | Achats | Emissions | Ventes | Remboursements |
| Actifs financiers | 544 640 | 9 100 | 129 | -4 937 | 0 |
| Disponibles à la vente | 544 640 | 9 100 | 129 | -4 937 | 0 |
| Actions, TAP et autres T.R.V. | 46 079 | 5 256 | | -4 937 | |
| Participations et ATDLT | 7 050 | 3 844 | | | |
| Parts entreprises liées | 491 511 | | 129 | | |
| Transaction | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dérivés et autres actifs financiers | | | | | |
| Instruments dérivés de couverture | | | | | |
| Passifs financiers | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Transaction | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dérivés et autres actifs financiers | | | | | |
| Instruments dérivés de couverture | | | | | |

| | 2016 | | | | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-------------------|----------------|-------------------------|-------------------------|
| | Gains et pertes en résultat | Gains et pertes en capitaux propres | Autres mouvements | Clôture | Transferts N1, N2 => N3 | Transferts N3 => N1, N2 |
| Actifs financiers | -117 | 31 493 | -186 | 580 157 | 0 | 0 |
| Disponibles à la vente | -117 | 31 493 | -186 | 580 157 | 0 | 0 |
| Actions, TAP et autres T.R.V. | -117 | 151 | | 46 432 | | |
| Participations et ATDLT | | 80 | | 10 787 | | |
| Parts entreprises liées | | 31 262 | -186 | 522 938 | | |
| Transaction | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dérivés et autres actifs financiers | | | | | | |
| Instruments dérivés de couverture | | | | | | |
| Passifs financiers | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Transaction | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dérivés et autres actifs financiers | | | | | | |
| Instruments dérivés de couverture | | | | | | |

8.7 – CLIENTELE

8.7.a – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

| | 2016 | 2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| Créances saines | 10 831 583 | 10 616 100 |
| Créances commerciales | 22 123 | 15 060 |
| Autres concours à la clientèle | 10 786 608 | 10 574 671 |
| <i>Crédit à l'habitat</i> | 7 470 252 | 7 199 057 |
| <i>Autres concours et créances diverses dont pensions</i> | 3 316 356 | 3 375 614 |
| Créances rattachées | 22 852 | 26 369 |
| Titres non cotés sur un marché actif | | |
| Créances dépréciées sur base individuelle | 322 721 | 295 135 |
| CREANCES BRUTES | 11 154 304 | 10 911 235 |
| Dépréciations individuelles | -154 229 | -152 527 |
| Dépréciations collectives | -6 574 | -7 846 |
| CREANCES NETTES DE DEPRECIATION | 10 993 501 | 10 750 862 |
| <i>dont :</i> | | |
| <i>Prêts participatifs</i> | 0 | 0 |
| <i>Prêts subordonnés</i> | 0 | 0 |

8.7.b – DETTES ENVERS LA CLIENTELE

| | 2016 | 2015 |
|--|------------------|------------------|
| Comptes d'épargne à régime spécial | 6 123 065 | 5 811 104 |
| à vue | 3 731 398 | 3 562 789 |
| à terme | 2 391 667 | 2 248 315 |
| Dettes rattachées sur comptes d'épargne | 16 641 | 16 667 |
| Sous-total | 6 139 706 | 5 827 771 |
| Comptes ordinaires | 2 221 195 | 1 776 966 |
| Comptes et emprunts à terme | 1 312 293 | 1 582 968 |
| Pensions | 0 | 0 |
| Dettes rattachées | 39 553 | 63 762 |
| Sous-total | 3 573 041 | 3 423 696 |
| TOTAL | 9 712 747 | 9 251 467 |

8.8 – ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

| | 2016 | 2015 |
|--|----------|----------|
| Titres | 0 | 0 |
| Effets publics | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | 0 |
| Cotés | | |
| Non cotés | | 0 |
| Créances rattachées | | |
| TOTAL BRUT | 0 | 0 |
| dont actifs dépréciés | | |
| Dépréciations | | |
| TOTAL NET | 0 | 0 |

8.9 – CADRAGE DES DEPRECIATIONS

| | 31.12.2015 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises disponibles | 31.12.2016 |
|--|-----------------|----------------|-----------------------|-------------------------|-----------------|
| Prêts et créances Etablissements de crédit | 0 | | | | 0 |
| Prêts et créances sur la clientèle | -160 373 | -37 051 | 8 283 | 28 338 | -160 803 |
| Titres en AFS "disponibles à la vente" | -3 | | | | -3 |
| Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance" | 0 | | | | 0 |
| TOTAL | -160 376 | -37 051 | 8 283 | 28 338 | -160 806 |

8.10 – IMPOTS

| | 2016 | 2015 |
|-----------------------|--------|--------|
| Actif (par résultat) | 69 110 | 63 937 |
| Passif (par résultat) | 18 208 | 17 940 |

8.10.a – IMPOTS COURANTS

| | 2016 | 2015 |
|-------------------------------|--------|--------|
| Actif (par résultat) | 40 119 | 39 348 |
| Actif (par capitaux propres) | 0 | 0 |
| Passif (par résultat) | 0 | 0 |
| Passif (par capitaux propres) | 25 557 | 25 480 |

Répartition des impôts différés par grandes catégories

| | 2016 | | 2015 | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Différences temporaires sur : | | | | |
| PV/MV différés sur titres disponibles à la vente | | 25 557 | | 25 480 |
| Provisions | 23 659 | | 22 348 | |
| Autres décalages temporaires | 16 460 | | 16 998 | |
| TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES | 40 119 | 25 557 | 39 346 | 25 480 |

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Le taux de l'impôt différé est de 34,43 % en 2016, identique à celui de 2015.

8.11 – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

8.11.a – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

| | 2016 | 2015 |
|--|----------------|----------------|
| Comptes de régularisation actif | 114 362 | 102 597 |
| Valeurs reçues à l'encaissement | 27 299 | 6 340 |
| Comptes d'ajustement sur devises | 0 | 0 |
| Produits à recevoir | 3 402 | 1 832 |
| Comptes de régularisation divers | 83 661 | 94 425 |
| Autres actifs | 95 757 | 109 403 |
| Comptes de règlement sur opérations sur titres | 0 | 0 |
| Dépôts de garantie versés | 34 230 | 36 832 |
| Débiteurs divers | 60 589 | 71 633 |
| Stocks et assimilés | 0 | 0 |
| Autres emplois divers | 938 | 938 |
| Autres actifs d'assurance | 0 | 0 |
| TOTAL | 210 119 | 212 000 |

8.11.b – COMPTE DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

| | 2016 | 2015 |
|--|----------------|----------------|
| Comptes de régularisation passif | 180 876 | 167 114 |
| Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement | 0 | 535 |
| Comptes d'ajustement sur devises | 0 | 0 |
| Charges à payer | 41 638 | 37 518 |
| Produits constatés d'avance | 83 187 | 82 633 |
| Comptes de régularisation divers | 56 051 | 46 428 |
| Autres passifs | 12 148 | 10 613 |
| Comptes de règlement sur opérations sur titres | 17 | 3 |
| Versements restant à effectuer sur titres | 47 | 71 |
| Créditeurs divers | 12 084 | 10 539 |
| Autres passifs d'assurance | 0 | 0 |
| TOTAL | 193 024 | 177 727 |

8.12 – IMMEUBLES DE PLACEMENT

| | 31.12.2015 | Augmen- tation | Dimi- nution | Autres variations | 31.12.2016 |
|-------------------------------|------------|-------------------|-----------------|----------------------|------------|
| Coût historique | 376 | | | | 376 |
| Amortissement et dépréciation | -310 | -4 | | | -314 |
| MONTANT NET | 66 | -4 | 0 | 0 | 62 |

8.13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

8.13.a – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 31.12.2015 | Augmen- tation | Dimi- nution | Autres variations | 31.12.2016 |
|--------------------------------------|----------------|-------------------|-----------------|----------------------|----------------|
| Coût historique | 162 647 | 4 266 | -4 273 | 0 | 162 640 |
| Immobilisations corporelles en cours | 3 046 | 4 266 | | -5 536 | 1 776 |
| Terrains d'exploitation | 4 638 | | -5 | 36 | 4 669 |
| Constructions d'exploitation | 142 375 | | -1 775 | 3 429 | 144 029 |
| Autres immobilisations corporelles | 12 588 | | -2 493 | 2 071 | 12 166 |
| Amortissement et dépréciation | -81 466 | -6 589 | 2 487 | 0 | -85 568 |
| Constructions d'exploitation | -71 079 | -5 999 | 1 684 | | -75 394 |
| Autres immobilisations corporelles | -10 387 | -590 | 803 | | -10 174 |
| MONTANT NET | 81 181 | -2 323 | -1 786 | 0 | 77 072 |

8.13.b – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| | 31.12.2015 | Augmen- tation | Dimi- nution | Autres variations | 31.12.2016 |
|--|--------------|-------------------|-----------------|----------------------|--------------|
| Coût historique | 1 447 | 68 | 0 | 0 | 1 515 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 0 | | | | 0 |
| Immobilisations générées en interne | 0 | | | | 0 |
| Immobilisations acquises | 1 447 | 68 | 0 | 0 | 1 515 |
| Logiciels | 385 | | | | 385 |
| Autres | 1 062 | 68 | | | 1 130 |
| Amortissement et dépréciation | -382 | -2 | 0 | 0 | -384 |
| Immobilisations générées en interne | 0 | | | | 0 |
| Immobilisations acquises | -382 | -2 | 0 | 0 | -384 |
| Logiciels | -382 | -2 | | | -384 |
| Autres | 0 | | | | 0 |
| MONTANT NET | 1 065 | 66 | 0 | 0 | 1 131 |

8.14 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

| | 2016 | 2015 |
|-----------------------|------------------|------------------|
| Bons de caisse | 35 810 | 35 439 |
| TMI & TCN | 1 654 501 | 1 749 506 |
| Emprunts obligataires | 0 | 0 |
| Dettes rattachées | 17 665 | 19 112 |
| TOTAL | 1 707 976 | 1 804 057 |

8.15 – PROVISIONS

| | 31.12.2015 | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice (provision utilisée) | Reprises de l'exercice (provision non utilisée) | Autres variations | 31.12.2016 |
|---|---------------|-------------------------|---|---|-------------------|---------------|
| Provisions pour risques | | | | | | |
| Sur engagements par signatures | 4 486 | 3 220 | | -1 479 | | 6 227 |
| Provisions pour impôts | 1 | | | | | 1 |
| Provisions pour litiges | 708 | 98 | | -253 | | 553 |
| Provisions pour risques sur créances clientèle | 1 557 | 1 361 | | -1 471 | | 1 447 |
| Autres provisions | | | | | | |
| Provision Epargne Logement | 8 407 | 1 831 | | -3 | | 10 235 |
| Provision pour charges CET | 2 267 | 267 | | | | 2 534 |
| Provisions pour éventualités diverses | 608 | | -608 | | | 0 |
| Provisions pour engagement de retraite et avantages similaires | 747 | 42 | | | | 789 |
| TOTAL | 18 781 | 6 819 | -608 | -3 206 | 0 | 21 786 |

Tableau des provisions PEL/CEL

| | 0-4 ans | 4-10 ans | + 10 ans | TOTAL |
|---|---------|----------|----------|-----------|
| Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne | 936 746 | 610 831 | 175 902 | 1 723 479 |
| Montant des provisions sur PEL | | | | 8 547 |
| Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne | | | | 173 339 |
| Montant des provisions sur CEL | | | | 1 062 |
| Dotations Provisions EL | | | | 1 831 |
| Reprises Provisions EL | | | | 3 |
| Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL | | | | 27 817 |
| Montant des provisions sur prêts PEL/CEL | | | | 626 |

Engagements de retraite et avantages similaires

| | 31.12.2015 | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice | 31.12.2016 |
|---|------------|-------------------------|------------------------|------------|
| Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite | 747 | 42 | 0 | 789 |
| Indemnités de fin de carrière | 0 | | | 0 |
| Compléments de retraite | 0 | | | 0 |
| Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme) | 747 | 42 | | 789 |
| Engagement au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Engagements | | | | 0 |

Principales hypothèses actuarielles retenues

| | 2016 | 2015 |
|---|-------|-------|
| Taux d'actualisation | 1,20% | 2,00% |
| Taux d'augmentation annuelle des salaires | 1,30% | 1,30% |

Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, estimé à partir de l'indice IBoxx Corporate AA10+.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle

| | 31.12.2015 | Coût des services rendus | Coût / Produits financiers | Variation écarts actuariels | Paiement aux bénéficiaires | Cotisations assurance | Autres (participations ...) | 31.12.2016 |
|---------------------|------------|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------|-----------------------------|------------|
| Engagés | 7 242 | 324 | 145 | 824 | -671 | | 210 | 8 074 |
| Contrat d'assurance | 7 820 | | 19 | | -671 | 756 | 155 | 8 079 |

Variation de la juste valeur des actifs du régime

| | 31.12.2015 | Effet de l'actualisation | Écarts actuariels | Rendement des actifs du régime | Cotisations au régime | Paiement aux bénéficiaires | 31.12.2016 |
|-----------------------------------|------------|--------------------------|-------------------|--------------------------------|-----------------------|----------------------------|------------|
| Juste valeur des actifs du régime | 10 062 | 121 | 286 | 54 | 753 | -671 | 10 605 |

Position nette

| | 2016 | 2015 |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Dette actuarielle | 8 074 | 7 242 |
| Juste valeur des actifs régime | 10 605 | 10 062 |
| Plafonnement de l'actif | 0 | 0 |
| SOLDE NET | 2 531 | 2 820 |

Détails de la juste valeur des actifs du régime

| | 2016 | | | |
|--------------------------------------|------------------|---------------------------------|------------|------------|
| | Titres de dettes | Instruments de capitaux propres | Immobilier | Autres |
| Actifs cotés sur un marché actif | 7 718 | 1 341 | | 942 |
| Actifs non cotés sur un marché actif | | 177 | 427 | |
| TOTAL | 7 718 | 1 518 | 427 | 942 |

| | 2015 | | | |
|--------------------------------------|------------------|---------------------------------|------------|------------|
| | Titres de dettes | Instruments de capitaux propres | Immobilier | Autres |
| Actifs cotés sur un marché actif | 7 516 | 1 265 | 192 | 736 |
| Actifs non cotés sur un marché actif | | 172 | 181 | |
| TOTAL | 7 516 | 1 437 | 373 | 736 |

Engagements de retraite à prestations définies

| | Durée moyenne pondérée (années) |
|-------------------------------|---------------------------------|
| Indemnités de fin de carrière | 17,64 |

8.16 – RESERVES LIEES AU CAPITAL ET RESERVES

8.16.a – CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (hors résultat et gains et pertes latents)

| | 2016 | 2015 |
|---|----------------|----------------|
| Capital et réserves liées au capital | 260 111 | 268 183 |
| Capital | 247 128 | 255 200 |
| Prime d'émission | 12 983 | 12 983 |
| Réserves consolidées | 737 620 | 696 413 |
| Réserves consolidées groupe | 726 863 | 685 656 |
| Report à nouveau | 10 757 | 10 757 |
| TOTAL | 997 731 | 964 596 |

8.16.b – GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES

| | 2016 | 2015 |
|---|----------------|----------------|
| Gains ou pertes latents ou différés (1) liés aux : | | |
| Actifs disponibles à la vente | 319 638 | 292 518 |
| Dérivés de couverture (CFH) | | |
| TOTAL | 319 638 | 292 518 |

(1) Soldes nets d'I.S.

8.17 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

| Engagements donnés | 2016 | 2015 |
|---------------------------------------|-----------|-----------|
| Engagements de financement : | | |
| en faveur d'établissements de crédit | 35 959 | 35 959 |
| en faveur de la clientèle | 1 686 169 | 1 488 518 |
| Engagements de garantie : | | |
| d'ordre d'établissements de crédit | 306 917 | 287 593 |
| d'ordre de la clientèle | 156 235 | 158 411 |
| Engagements sur titres : | | |
| titres acquis avec faculté de reprise | 0 | 0 |
| autres engagements | 421 | 411 |

| Engagements reçus | 2016 | 2015 |
|--|-----------|-----------|
| Engagements de financement : | | |
| reçus d'établissements de crédit | 0 | 0 |
| reçus de la clientèle | 0 | 0 |
| Engagements de garantie : | | |
| reçus d'établissements de crédit | 1 716 581 | 1 357 402 |
| reçus de la clientèle | 87 425 | 85 311 |
| Engagements sur titres : | | |
| titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise | 0 | 0 |
| autres engagements | 421 | 411 |

| Actifs donnés en garantie de passif | 2016 | 2015 |
|---|--------|--------|
| Titres prêtés | | 0 |
| Dépôts et garantie sur opérations de marché | 26 700 | 28 900 |
| Titres et valeurs donnés en pension | | 0 |

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.18 – INTERETS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILES

| | 2016 | | 2015 | |
|---|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Etablissements de crédit et banques centrales | 12 805 | -32 038 | 19 491 | -43 365 |
| Clientèle | 311 750 | -134 474 | 349 081 | -148 279 |
| Instruments dérivés de couverture | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 10 802 | | 15 323 | 0 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 0 | | 203 | 0 |
| Dettes représentées par un titre | 0 | -33 427 | 0 | -39 824 |
| Dettes subordonnées | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 335 357 | -199 939 | 384 098 | -231 468 |
| <i>dont :</i> | | | | |
| <i>Produits et charges d'intérêts calculés au TIE</i> | <i>335 357</i> | <i>-199 939</i> | <i>384 098</i> | <i>-231 468</i> |
| <i>Sur passifs au coût amorti</i> | | <i>-199 939</i> | | <i>-231 468</i> |

8.19 – COMMISSIONS

| | 2016 | | 2015 | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Etablissements de crédit | 737 | -34 | 915 | -34 |
| Clientèle et prestations de service | 126 958 | -21 019 | 123 423 | -20 457 |
| Titres | 5 006 | -263 | 5 377 | -395 |
| <i>dont actifs gérés pour compte de tiers</i> | <i>2 961</i> | <i>0</i> | <i>3 325</i> | |
| Instruments dérivés | 2 | -1 | 2 | -1 |
| Change | 62 | 0 | 61 | 0 |
| Engagements de financement et de garantie | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 132 765 | -21 317 | 129 778 | -20 887 |

8.20 – GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

| | 2016 | 2015 |
|---|---------------|---------------|
| Instruments de transaction | -3 898 | -2 581 |
| Instruments à la juste valeur sur option | 1 235 | -49 |
| Inefficacité sur couverture de juste valeur (FVH) | 0 | 0 |
| <i>Variation de juste valeur des éléments couverts</i> | <i>0</i> | <i>0</i> |
| <i>Variation de juste valeur des éléments de couverture</i> | <i>0</i> | <i>0</i> |
| Résultat de change | 219 | 263 |
| TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR | -2 444 | -2 367 |
| <i>dont dérivés de transactions</i> | <i>-3 896</i> | <i>-2 581</i> |

8.21 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

| | 2016 | | | Total |
|--|---------------|-----------------|--------------|---------------|
| | Dividendes | PV/MV réalisées | Dépréciation | |
| Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | -58 | 0 | -58 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 453 | 9 600 | 0 | 10 053 |
| Titres immobilisés | 11 651 | 0 | 0 | 11 651 |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 12 104 | 9 542 | 0 | 21 646 |

| | 2015 | | | Total |
|--|---------------|-----------------|--------------|---------------|
| | Dividendes | PV/MV réalisées | Dépréciation | |
| Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | -4 337 | 0 | -4 337 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 364 | 7 651 | 0 | 8 015 |
| Titres immobilisés | 11 006 | 0 | 0 | 11 006 |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 11 370 | 3 314 | 0 | 14 684 |

8.22 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

| | 2016 | 2015 |
|--|---------------|---------------|
| Produits des autres activités | 3 610 | 1 170 |
| Produits sur location | 31 | 31 |
| Charges refacturées | 0 | 0 |
| Autres produits | 3 579 | 1 139 |
| Charges des autres activités | -2 332 | -3 858 |
| Immeubles de placement : dotation aux amortissements | -4 | -5 |
| Immeubles de placement : moins values de cession | 0 | 0 |
| Autres charges | -2 328 | -3 853 |
| TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES | 1 278 | -2 688 |

8.23 – FRAIS GENERAUX

| | 2016 | 2015 |
|----------------------|-----------------|-----------------|
| Charges de personnel | -108 879 | -104 815 |
| Autres charges | -71 993 | -69 637 |
| TOTAL | -180 872 | -174 452 |

8.23.a – CHARGES DE PERSONNEL

| | 2016 | 2015 |
|---|-----------------|-----------------|
| Salaires et traitements | -61 148 | -58 961 |
| Charges sociales | -26 032 | -25 948 |
| Intéressement et participation des salariés | -12 016 | -9 923 |
| Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations | -9 683 | -9 983 |
| TOTAL | -108 879 | -104 815 |

Effectif moyen

L'effectif moyen du Groupe, en équivalent temps plein, est de 1 430 en 2016. Cet effectif comprend les personnels « banque » en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée à

l'exception de ceux en remplacement. Il n'inclut pas les salariés en contrat d'apprentissage ni ceux en formation par alternance.

| | 2016 | 2015 |
|--------------|--------------|--------------|
| Non cadres | 998 | 984 |
| Cadres | 432 | 454 |
| TOTAL | 1 430 | 1 438 |

8.23.b – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

| | 2016 | 2015 |
|-------------------------|----------------|----------------|
| Impôts et taxes | -10 307 | -6 890 |
| Services extérieurs | -55 442 | -56 675 |
| Autres charges diverses | 345 | 393 |
| TOTAL | -65 404 | -63 172 |

8.23.c – DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

| | 2016 | 2015 |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Amortissements : | -6 589 | -6 465 |
| Immobilisations corporelles | -6 588 | -6 464 |
| Immobilisations incorporelles | -1 | -1 |
| Dépréciations : | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 0 | 0 |
| Immobilisations incorporelles | 0 | 0 |
| TOTAL | -6 589 | -6 465 |

8.24 – COUT DU RISQUE

| 2016 | Dotations | Reprises | Créances irrécouvrables couvertes | Créances irrécouvrables non couvertes | Recouvrement sur créances apurées | TOTAL |
|--------------------------|----------------|---------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|----------------|
| Etablissements de crédit | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Clientèle | -35 771 | 35 090 | -7 643 | -2 249 | 175 | -10 398 |
| Sous-total | -35 771 | 35 090 | -7 643 | -2 249 | 175 | -10 398 |
| AFS - DALV | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | -4 611 | 2 950 | 0 | 0 | 0 | -1 661 |
| TOTAL | -40 382 | 38 040 | -7 643 | -2 249 | 175 | -12 059 |

| 2015 | Dotations | Reprises | Créances irrécouvrables couvertes | Créances irrécouvrables non couvertes | Recouvrement sur créances apurées | TOTAL |
|--------------------------|----------------|---------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|----------------|
| Etablissements de crédit | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Clientèle | -47 755 | 31 945 | -8 510 | -1 929 | 231 | -26 018 |
| Sous-total | -47 755 | 31 945 | -8 510 | -1 929 | 231 | -26 018 |
| AFS - DALV | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | -3 489 | 6 238 | 0 | 0 | 0 | 2 749 |
| TOTAL | -51 244 | 38 183 | -8 510 | -1 929 | 231 | -23 269 |

8.25 – GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

| | 2016 | 2015 |
|--|------------|------------|
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 220 | 346 |
| MV de cession | -121 | -88 |
| PV de cession | 341 | 434 |
| PV / MV sur titres consolidés cédés | 0 | 0 |
| TOTAL | 220 | 346 |

8.26 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Décomposition de la charge d'impôt

| | 2016 | 2015 |
|--|----------------|----------------|
| Charges d'impôt exigible | -20 337 | -20 758 |
| Charges d'impôt différé | 771 | -7 026 |
| Ajustement au titre des exercices antérieurs | 39 | 0 |
| TOTAL | -19 527 | -27 784 |

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

| | 2016 | 2015 |
|--|----------------|----------------|
| Taux d'impôt théorique | 34,43% | 34,43% |
| Impact des régimes spécifiques des SCR | -1,52% | -1,04% |
| Impact des taux d'imposition spécifiques (taux réduit) | 0,00% | 0,00% |
| Décalages permanents | -2,71% | -2,54% |
| Impact changement de taux sur impôts différés | 0,00% | 9,38% |
| Autres | -4,04% | -2,57% |
| TAUX D'IMPOT EFFECTIF | -26,16% | -37,66% |
| RESULTAT TAXABLE (1) | 74 635 | 73 775 |
| CHARGE D'IMPOT | -19 527 | -27 784 |

(1) Résultat avant impôt des sociétés intégrées globalement.

• NOTE 9 – INFORMATIONS SUR L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

9.1 – RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

| | Mouvements 2016 | Mouvements 2015 |
|---|--------------------|--------------------|
| Ecarts de conversion | | |
| Reclassement vers le résultat | 0 | 0 |
| Autres mouvements | 0 | 0 |
| Sous-total | 0 | 0 |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | | |
| Reclassement vers le résultat | -2 617 | -2 324 |
| Autres mouvements | 29 672 | 34 891 |
| Sous-total | 27 055 | 32 567 |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture | | |
| Reclassement vers le résultat | 0 | 0 |
| Autres mouvements | 0 | 0 |
| Sous-total | 0 | 0 |
| Réévaluation des immobilisations | | |
| | | 0 |
| Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies | 0 | 0 |
| Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE | 0 | 0 |
| TOTAL | 27 055 | 32 567 |

9.2 – IMPOT RELATIF A CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

| | 2016 | | | 2015 | | |
|---|---------------|------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| | Brut | Impôt | Net | Brut | Impôt | Net |
| Ecarts de conversion | | | | | | |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | 27 132 | -77 | 27 055 | 30 749 | 1 818 | 32 567 |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture | | | | | | |
| Réévaluation des immobilisations | | | | | | |
| Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies | | | | | | |
| Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE | | | | | | |
| TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 27 132 | -77 | 27 055 | 30 749 | 1 818 | 32 567 |

• NOTE 10 – AUTRES INFORMATIONS

10.1 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe Crédit Mutuel Océan sont les sociétés consolidées au niveau national. Les transactions réalisées entre le Groupe Crédit Mutuel Océan et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

lorsqu'elles concernent les sociétés du Groupe Crédit Mutuel consolidées nationalement par intégration globale (IG) ainsi que les sociétés sur lesquelles le Groupe Crédit Mutuel Océan exerce une influence notable, mises en équivalence (MEE).

Sont reprises dans le tableau ci-dessous les données relatives à ces opérations réciproques

| | 2016 | | | 2015 | | |
|---|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | Entités consolidées par IG | Entités consolidées par IP | Entités consolidées par MEE | Entités consolidées par IG | Entités consolidées par IP | Entités consolidées par MEE |
| Actifs | | | | | | |
| Prêts et créances sur établissements de crédit | 736 126 | 0 | 0 | 483 631 | 0 | 0 |
| dont comptes ordinaires | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Prêts et créances à la clientèle | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Actifs à la juste valeur par résultat | 3 907 | 0 | 0 | 4 898 | 0 | 0 |
| Actifs disponibles à la vente | 538 655 | 0 | 0 | 533 606 | 0 | 0 |
| Actifs détenus jusqu'à l'échéance | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Instruments dérivés de couverture | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Actifs divers | 8 438 | 0 | 0 | 8 521 | 0 | 0 |
| Passifs | | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 2 043 091 | 0 | 0 | 2 325 920 | 0 | 0 |
| dont comptes ordinaires | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Instruments dérivés de couverture | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Passifs à la juste valeur par résultat | 3 907 | 0 | 0 | 4 898 | 0 | 0 |
| Dettes envers la clientèle | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dettes représentées par un titre | 85 000 | 0 | 0 | 115 000 | 0 | 0 |
| Intérêts reçus | 4 679 | 0 | 0 | 6 860 | 0 | 0 |
| Intérêts versés | -34 493 | 0 | 0 | -45 518 | 0 | 0 |
| Commissions reçues | 42 045 | 0 | 0 | 42 202 | 0 | 0 |
| Commissions versées | -4 844 | 0 | 0 | -4 299 | 0 | 0 |
| Gains/pertes nets sur actifs financiers DALV et JVR | 11 290 | 0 | 0 | 10 587 | 0 | 0 |
| Autres produits et charges | 2 050 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| PNB | 20 727 | 0 | 0 | 9 832 | 0 | 0 |
| Frais généraux | -22 230 | 0 | 0 | -22 080 | 0 | 0 |
| Engagements de financement donnés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Engagements de garantie donnés | 312 795 | 0 | 0 | 290 725 | 0 | 0 |
| Engagements de financement reçus | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Engagements de garanties reçus | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

10.2 – JUSTE VALEUR

• Evaluation des éléments de bilan à la juste valeur

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2016. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les

comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

La valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

| 2016 | | | | | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | Valeur de marché | Valeur au bilan | Plus ou moins values latentes | Niveau 1 de hiérarchie | Niveau 2 de hiérarchie | Niveau 3 de hiérarchie |
| Actifs | 13 627 787 | 12 888 021 | 739 766 | 0 | 1 842 437 | 11 785 350 |
| Prêts et créances sur établissements de crédit | 1 842 437 | 1 894 520 | -52 083 | 0 | 1 842 437 | 0 |
| Prêts et créances à la clientèle | 11 785 350 | 10 993 501 | 791 849 | 0 | 0 | 11 785 350 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Passifs | 13 595 813 | 13 508 179 | -87 634 | 0 | 0 | 13 595 813 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 2 142 564 | 2 087 456 | -55 108 | 0 | 0 | 2 142 564 |
| Dettes envers la clientèle | 9 657 311 | 9 712 747 | 55 436 | 0 | 0 | 9 657 311 |
| Dettes représentées par un titre | 1 795 938 | 1 707 976 | -87 962 | 0 | 0 | 1 795 938 |
| Dettes subordonnées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| 2015 | | | | | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | Valeur de marché | Valeur au bilan | Plus ou moins values latentes | Niveau 1 de hiérarchie | Niveau 2 de hiérarchie | Niveau 3 de hiérarchie |
| Actifs | 13 329 778 | 12 572 622 | 757 156 | 0 | 0 | 13 329 778 |
| Prêts et créances sur établissements de crédit | 1 710 580 | 1 821 760 | -111 180 | 0 | 0 | 1 710 580 |
| Prêts et créances à la clientèle | 11 619 198 | 10 750 862 | 868 336 | 0 | 0 | 11 619 198 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Passifs | 13 440 617 | 13 404 908 | -35 709 | 0 | 0 | 13 440 617 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 2 421 253 | 2 349 384 | -71 869 | 0 | 0 | 2 421 253 |
| Dettes envers la clientèle | 9 117 644 | 9 251 467 | 133 823 | 0 | 0 | 9 117 644 |
| Dettes représentées par un titre | 1 901 720 | 1 804 057 | -97 663 | 0 | 0 | 1 901 720 |
| Dettes subordonnées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

10.3 – CREDIT VALUE ADJUSTEMENT (CVA)

Le credit valuation ajustement (CVA) est un élément de la juste valeur des produits dérivés destiné à prendre en compte la perte potentielle attendue en cas de défaut de la contrepartie.

Le CVA reflète la différence de valeur du produit dérivé suivant qu'il a été conclu avec une contrepartie donnée et une contrepartie « sans risque ».

La norme comptable IAS 39, complétée par la nouvelle norme IFRS 13, précise la nécessité de mesurer le risque de contrepartie d'un produit dérivé à sa juste valeur via une CVA et une DVA.

Les calculs réalisés par le CMO conduisent à des résultats non significatifs, qui n'entraînent pas d'impact sur les résultats du Groupe.

10.4 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes, au titre du contrôle légal des comptes,

s'élève à 233 K€ pour l'exercice 2016.

10.5 – REMUNERATION DU CAPITAL

L'entité consolidante a prévu de verser hors Groupe CMO la rémunération suivante :

- rémunération des parts B : 2 818 K€

En application du Règlement CRC 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable, le rapport de gestion sur les comptes consolidés est disponible à l'adresse suivante :

CAISSE FEDERALE du CREDIT MUTUEL OCEAN - Direction Financière - Service Comptabilités
34, rue Léandre Merlet - B.P. 17 - 85001 - LA ROCHE SUR YON Cedex

Groupe Crédit Mutuel Océan

Siège social : 34 rue Léandre Merlet, 85001 La Roche-sur-Yon
RCS La Roche sur Yon B 307 049 015

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

STREGO

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Mutuel Océan, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (*notes 5.2 et 5.9 de l'annexe*). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et collective.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité selon les différentes approches (*note 5.4 de l'annexe*). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments communiqués relatifs aux principales lignes du portefeuille.
- Votre Groupe détient des positions sur titres sur instruments financiers. Les *notes 5.4, 5.5 et 5.6 de l'annexe* expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

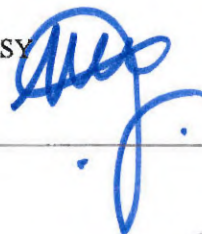
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Nantes et à Courbevoie, le 2 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

STREGO

Patrick HIANASY



MAZARS

Pierre MASIERI



Ludovic SEVESTRE





Ce document est imprimé sur un papier respectueux de l'environnement.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan - Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable
RCS La Roche/Yon B 307 049 015 - Intermédiaire d'assurance n° ORIAS 07 027 974, consultable sous www.orias.fr
34 rue Léandre Merlet - 85000 La Roche/Yon - Tel. 02 51 47 53 00 - Crédit photo : CMO - 05/2017.